

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE



CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ (CARISTE)



Objectif

Obtention d'une **Attestation de Compétences** à la Conduite En Sécurité « **ACCES** » par le ou les salarié(s) afin de permettre la délivrance de l'**autorisation de conduite** par le chef d'entreprise, (Articles **R4323-55 à 57** du code du travail et dans le respect des dispositions de l'arrêté du 2 décembre 1998)

Public

- ⌘ Tout salarié appelé à conduire, même de manière occasionnelle, un chariot automoteur à conducteur porté requérant une autorisation de conduite pour son utilisation
- ⌘ Accessible aux personnes en situation d'handicap

Pré-requis

- ⌘ Comprendre la langue française
- ⌘ Pour le recyclage, avoir déjà suivi la formation initiale

Durée

- ⌘ Formation : 2 jours, soit 14 heures (pour un groupe minimal de 3 stagiaires de 6 maximum)
- ⌘ Recyclage : 2 jours tous les **5 ans** (nombre de stagiaires idem session initiale)
- ⌘ Une journée de formation théorique (7 H) suivie d'une journée de formation pratique (7H)

Validation

- ⌘ Evaluation finale théorique : à partir d'un QCM, durée (1h15)
- ⌘ Evaluation finale pratique : mise en situation pour la partie pratique (0h40/stagiaire/chariot)
- ⌘ Au regard des résultats des épreuves théoriques et pratiques, délivrance d'une **Attestation de Compétences à la Conduite En Sécurité (ACCES)** pour le ou les chariot(s) concerné(s)

Lieu et moyens à mettre en œuvre

- ⌘ La formation se déroulera au sein même de l'entreprise ou dans des lieux fournis par le responsable
- ⌘ Prévoir une salle avec tables et chaises, ainsi qu'un pan de mur dégagé ou un écran pour la vidéo projection (partie théorique)
- ⌘ Pour la partie pratique : avoir à disposition le ou les chariot(s) concerné(s), une zone d'évolution suffisante ainsi que les équipements utilisés par le cariste dans l'entreprise (fourches, pinces, éperon, etc....)
- ⌘ Sur le terrain les stagiaires seront tenus d'avoir leurs équipements de protection (chaussures de sécurité, gants et un gilet de sécurité à haute visibilité)

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE



PROGRAMME CARISTE

THÉORIE (7 H)

Partie 1. Règlementation (1h25)

- ↻ Les responsabilités
- ↻ Les acteurs de la prévention
- ↻ La documentation règlementaire
- ↻ Les accidents du travail
- ↻ Les vérifications obligatoires
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la première partie (0h10)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 2. Classification et technologie (1h30)

- ↻ Les typologies de chariots
- ↻ Les bases de fonctionnement
- ↻ Les équipements associés
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la deuxième partie (0h10)

Partie 3. Sécurité (1h50)

- ↻ Les risques liés à l'utilisation des chariots
- ↻ Les règles de conduite
- ↻ Les règles de manutention
- ↻ Les risques liés à l'environnement
- ↻ Les interdits
- Quiz de vérification des acquis de la troisième partie (0h10)
- ✓ Pause : (0h15)

Partie 4. Evaluation théorique par QCM (1h15)

PRATIQUE (7 H)

Partie 1. Vérifications (formation 0h30)

- ↻ De l'ensemble des documents
- ↻ Avant la prise de poste
- ✓ Evaluation : mise en situation de la première partie (0h40)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 2. Conduite, circulation et manœuvres (Formation 1h30)

- ↻ Maîtriser l'utilisation du/des chariot(s)
- ↻ Maîtriser la circulation sur différents sols
- ↻ Respecter les plans de circulation
- ↻ Savoir exécuter des manœuvres de manutention types
- ✓ Pause : (0h15)
- ✓ Evaluation : mise en situation de la deuxième partie (2h40)

Partie 3. Maintenance (Formation 0h30)

- ↻ Vérification de fin de poste
- ↻ Opérations d'entretien de premier niveau
- ✓ Evaluation : mise en situation de la troisième partie (0h40)
- ✓ *L'évaluation des acquis pratiques sera réalisée tout au long de cette journée*

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- ↻ Exposés théoriques, vidéoprojection de films
- ↻ Exercices pratiques avec les chariots de manutention concernés
- ↻ Support pédagogique complet remis à chaque stagiaire
- ↻ Le formateur évaluera tout au long de la session les acquis de chaque stagiaire à l'aide d'un questionnaire pour la partie théorique et d'une mise en situation réelle pour la partie pratique, afin de réaliser un complément de formation si nécessaire avant l'évaluation finale qui permettra d'obtenir une « **Attestation de Compétences à la Conduite En Sécurité** » ACCES

GPS FORMATION - MOULIN NEUF - 12400 MONTLAUR TEL : 06 24 54 61 54 Tél. : 06 24 54 61 54

N° de SIRET : 453 877 433 00012 - Code APE : 8559B - N° d'existence : 73 12 00537 12 - Organisme certifié Qualiopi

Mail : cg.gpsformation@gmail.com Site : www.formations-engins.com